



A retenir

- **Assemblée communale ordinaire, mercredi 10 juin 2026 à 20h00**
Salle de séminaire de la Croix-Fédérale à Muriaux

Ordre du jour :

- 1° Procès-verbal de la dernière assemblée
- 2° Discussion et approbation des comptes 2025 et des dépassements budgétaires
- 3° Informations du Conseil communal
- 4° Divers et imprévus



Le rapport financier selon point 2) sera disponible dès le 29 mai 2026 sur le site internet www.muriaux.ch ou sur demande à caisse@muriaux.ch / Tél. 032 951 19 06

- **Elections fédérales – Dimanche 14 juin 2026**

- ❖ Vote par correspondance jusqu'au samedi 13 juin au secrétariat communal
- ❖ Vote personnel aux urnes à l'école des Emibois de 10h à 12h



Quoi de neuf ?

- ⊗ **Plan d'aménagement local / PAL – Entrée en vigueur suspendue**

Dans le courant de février 2026, le PAL a été approuvé par le Service cantonal de l'aménagement du territoire. Deux recours administratifs ont été déposés contre cette décision cantonale, respectivement contre la Commune de Muriaux, paralysant ainsi l'entrée en vigueur du PAL.

- Le premier recours émane de la Confédération (Office fédéral du développement territorial) qui conteste principalement le maintien des zones à bâtir dans les hameaux « Roselet – Ecarres - Chenevières - Cerneux-Veusil dessous ».
- Le second recours provient de la Colonie de Boncourt (Commune ecl. catholique-romaine).

Le Canton a décidé de recourir à ces procédures et notre commune y sera associée afin de mener les actions nécessaires. De plus amples informations seront diffusées lors de l'assemblée communale du 10 juin prochain.



La vigilance est de mise !

- ⊗ **Attention aux cyberattaques**

Une cyberattaque, c'est quoi ?

C'est une tentative délibérée d'obtenir un accès non autorisé à un système informatique. Par l'intrusion de cet acte malveillant, les cybercriminels tentent de voler, altérer ou détruire vos données ! Les mots courants sont hameçonnage ou phishing. Soyez donc très attentifs lorsque vous recevez des e-mails dont vous ne connaissez pas l'expéditeur.



- **N'ouvrez jamais les pièces jointes qui vous semblent suspectes, ne les téléchargez pas !**
- **Ne communiquez jamais par e-mail des données personnelles, des mots de passe ou des Nos bancaires !**
- **Éliminez sans attendre ces e-mails frauduleux !**



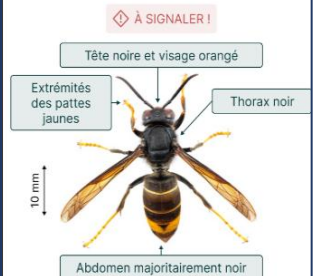


⊗ Frelon asiatique – Appel aux habitants !

« A la recherche des nids primaires du frelon asiatique à pattes jaune »

- **Du 25 au 30 mai 2026**, c'est la semaine de détection du frelon asiatique
- **Où chercher ?** Inspectez régulièrement tous les endroits abrités et tranquilles : galetas, nichoirs à oiseaux, abris de jardin, tas de bois, avant-toits, toboggans, etc...
- **Pourquoi maintenant ?** Au printemps, les reines fondatrices construisent seules des petits nids primaires. Les détruire maintenant évite la formation de gros nids secondaires avec des milliers de frelons cet été !
- **Récompense !** Un pot de miel de 250g vous sera offert si vous signalez un nid avéré
- **Vous avez trouvé un nid suspect ?** Ne tentez rien vous-même. Prenez une photo à distance et contactez la [Hotline Franches-Montagnes 077/ 807 27 25](tel:07718072725)

Frelon asiatique (*Vespa velutina*)



Ensemble, protégeons nos abeilles et notre sécurité.

On compte sur vous ! Un grand merci pour votre aide précieuse !



Le saviez-vous ?

⊗ Droit aux prestations AVS et cotisations

Selon votre situation personnelle et financière, vous pouvez peut-être bénéficier de certaines prestations liées à l'AVS. Les plus connues sont :

- ❖ Réduction des primes de l'assurance maladie
- ❖ Prestations complémentaires à l'AVS ou AI
- ❖ Moyens auxiliaires de l'AVS
- ❖ Prestations pour impotent



Concernant les cotisations, sachez qu'une absence de cotisations peut péjorer votre rente AVS !

Il est donc très important de vous affilier en tant que personne :

- **sans activité lucrative**, si vous êtes sans emploi même de manière momentanée
- **de condition indépendante**, si vous avez une activité indépendante, même partielle

Notre préposée à l'agence AVS assure l'intermédiaire entre le citoyen et la Caisse de compensation.

Elle vous accompagnera volontiers dans vos démarches ; n'hésitez donc pas à requérir un conseil ou à prendre un rendez-vous via le secrétariat communal – Tél. 032/951 19 06 ou commune@muriaux.ch

⊗ Appel aux mamans de jour

La capacité d'accueil des crèches de la région atteint son maximum car beaucoup de parents ont besoin de cette alternative.

Vous êtes maman au foyer et seriez disposée à accueillir des enfants à domicile ? C'est possible mais vous devez néanmoins être au bénéfice d'une formation reconnue ; pour tous renseignements www.jura.ch (onglets crèches)

La Croix-Rouge dispose quant à elle d'un service de garde pour palier à une solution de remplacement urgente et temporaire de votre enfant :

Tél. 032/465 84 08 www.croix-rouge-jura.ch – famille@croix-rouge.jura.ch



⊗ Clin d'oeil

Vous avez envie de passer un dimanche récréatif ?
Alors rendez-vous au Peuchapatte **dimanche 31 mai 2026 dès 09h00** pour assister à différentes activités équestres sous la houlette des « Jeunes du Peuch' »



Conseil communal, mai 2026

